Haut Conseil du Travail Social
Secrétariat Général

Feuille de route 2024 – 2025

Mandat de la Commission éthique et déontologie du travail social :

Elaborer un texte référentiel

donnant des repères éthiques et déontologiques en travail social

CONTEXTE :

S'il apparaît important d'éviter toute confusion entre éthique, déontologie et morale, il semble néanmoins nécessaire de voir comment articuler les trois notions, sans chercher à les opposer. Si éthique et déontologie se distinguent, il apparaît peu judicieux de les opposer. L'éthique fait appel à la pluri discipline, à la pluri professionnalité et se distingue en cela de la déontologie : pour autant, l'une et l'autre se déclinent à travers des valeurs (pour l'une), des règles (pour l'autre) qu'il conviendrait de rapprocher.

La dimension déontologique constitue une ressource de la démarche éthique car, quand elle existe, elle est une des normes à interroger : c'est à dire qu'elle se trouve parfois en tension dans et par une situation problématique. Pouvoir se référer à une déontologie formalisée constitue une dimension essentielle du travail social, en tant qu'elle renforce la crédibilité des acteurs et constitue un gage de respect des valeurs professionnelles. S'il donne des orientations et pose des limites à ce qu'il est permis de faire, le cadre déontologique constitue une ressource normative parmi d'autres, sans pour enca se suffire en lui-même. Comme le cadre législatif et réglementaire, il ne donnera jamais de réponses toutes faites aux points de tension auxquels la pratique nous confronte au quotidien.

Une des trois missions du Haut Conseil du Travail Social est « **d'élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles. »** Cette mission revêt la plus haute importance, compte tenu de l'extrême diversité des métiers du social, qui ne renvoie pas au rattachement à un seul corps professionnel, ni même à une seule formation réglementée. Toutefois, les textes réglementaires qui identifient les droits des personnes accompagnées/concernées renvoient de fait à l'obligation des professionnels. La diversité des métiers du travail social impose communément le respect et la dignité de la personne.

OBJECTIF :

Ce texte de références se veut commun à l'ensemble des professionnels du travail social et de l'intervention sociale (et par là-même, rassembleur et fédérateur).

Il vise à :

= Garantir le respect, dans les pratiques professionnelles, des droits fondamentaux des personnes

= Permettre aux professionnels du travail social de se référer à des repères clairement formalisés et soutenants dans l'exercice de leurs pratiques

= Renforcer la crédibilité et la légitimité des professionnels dans l'exercice de leurs pratiques, tant sur le plan de leurs droits que sur celui de leurs devoirs.

= Engager les encadrants et employeurs à respecter un texte référentiel garantissant le respect des missions des professionnels du travail social.

Les impacts envisagés :

Les impacts envisagés sont les suivants :

= Soutien et renforcement du sentiment d'appartenance au corps professionnel « Travail Social »

= Soutien des pratiques professionnelles et donc de la Qualité de Vie au Travail

= Soutien de la qualité d'accompagnement des personnes concernées et du respect de leurs droits via les deux leviers précités (par effet domino)

= Solution à la crise d'attractivité des métiers du travail social et de l'intervention sociale (la perte d'attractivité du secteur s'expliquant en partie par une perte de sens et de repères).

METHODE :

Acteurs incontournables du GT :

= La CEDTS du HCTS en conformité avec le règlement intérieur du HCTS.
= Le Centre National Ressources Déontologie Ethique (CNRDE), en qualité de partenaire ressource
= Le législateur (avec qui il s'agira de définir la forme et le statut du texte de références).

Démarche

Elaborer le texte de référence avec : personnes accompagnées, travailleurs sociaux et cadres, juristes, formateurs en travail social.

Lancement et analyse d'une enquête nationale visant à recueillir les besoins et les points de vue des praticiens du travail social et de l'action sociale (incluant les représentants des personnes accompagnées/concernées), sur ce que pourraient ou devraient être les points d'appui déontologiques des pratiques professionnelles

Auditions à réaliser : travailleurs sociaux, intervenants sociaux, universitaires, philosophes.

Déclinaisons opérationnelles à partir des expériences des CLTSDS retenues pour illustration/essaimage :
Appui sur l'expérience d'écriture de chartes déjà existantes au sein de certains CLTSDS

LIVRABLE ATTENDU

Texte référentiel donnant des repères éthiques et déontologiques en travail social

CADRE LEGISLATIF/REGLEMENTAIRE :

= Référence au droit international et à la définition internationale du Travail Social telle que référencée par l'EASW.
= Référence au droit national, notamment les codes constituant le droit commun (CASF)
= Référence au Code de déontologie de l'ANAS, adopté en 1984.
= Créer un article D142-5: en développement du deuxième alinéa de l'article D 142-1 du CASF :« d'élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, et de diffusion des bonnes pratiques professionnelles »
= Proposition :
« Le Haut Conseil du Travail Social, en référence à l'alinéa 2 de l'article D142-1, élabore un socle commun de règles déontologiques pour les 13 professions sociales référencées. Il s'appuie sur la Commission éthique et déontologie qui la compose pour en décliner le contenu. Ces règles déontologiques sont homologuées par Arrêté par le Ministre chargé des Affaires Sociales. Ces règles peuvent être revues en tant que de besoin ».

RECOMMANDATIONS EXISTANTES A RETENIR :

Association nationale des assistants de service social (ANAS) : « Code de déontologie » (dernière actualisation : 1994)

Organisation nationale des éducateurs spécialisés (ONES) : « Charte éthique professionnelle des éducateurs spécialisés » (Avril 2014 – Modifié le 13/1/2015)

ANESM. Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles Le questionnement éthique dans les établissements et services médico-sociaux (octobre 2010).

BONJOUR, P. et CORVASIER, F. Repères déontologiques pour les acteurs sociaux. Une éthique au quotidien. Erès (2014).

Conseil Supérieur du Travail Social. Rapport Ethique des pratiques sociales et déontologie des travailleurs sociaux. (2001).

CNRDE. Des références déontologiques pour les pratiques sociales (4ème édition. Révision en cours, en vue de la 5ème édition).

Espace Ethique d'Ile-de-France (GZIL, F).

Charte Ethique et Accompagnement du Grand Age (2021)

Rapport de mission de J.P. ROSENCZVEIG. La déontologie au carrefour des libertés des usagers et des professionnels du travail social (juin 1992).

Fiches techniques et avis produits par la CEDTS depuis 2016 et adopté par le HCTS.

CALENDRIER :

- Juin 2024 – septembre 2024 : lancement des travaux et identification des dispositifs à étudier
- Octobre 2024 : point d'avancement en assemblée plénière
- T4 2024 – T2 2025 : poursuite des travaux et rédaction du livrable
- T3 2025 – T4 2025 : présentation du livrable à l'assemblée plénière ; homologation du texte référentiel par arrêté du ministre en charge des affaires sociales ; promotion de ce texte de références éthiques et déontologiques.